

Rapport de la présidente du jury du concours d'ingénieur territorial session 2019

Table des matières

1-	Le cadre national	1
2-	Le concours 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes	1
	Le calendrier	1
	Les principaux chiffres de la session 2019	2
	Le profil des candidats présents à l'écrit.....	4
3-	Les épreuves d'admissibilité	4
	L'admissibilité.....	8
4-	Les épreuves d'admission.....	9
	L'épreuve d'entretien.....	9
	Les épreuves facultatives de langue	13
	L'admission.....	13
	Le profil des lauréats.....	14
5-	Conclusion	14

1- Le cadre national

Le concours d'ingénieur territorial est organisé tous les deux ans par les centres de gestion (cdg), en alternance avec les examens professionnels de promotion interne d'ingénieur territorial.

Au niveau national, seize cdg métropolitains et un cdg ultramarin organisent le concours en 2019, pour l'ensemble ou une partie seulement des spécialités.

Les sujets des épreuves écrites, élaborés dans le cadre d'une cellule pédagogique nationale, sont communs aux centres de gestion organisateurs.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites.

2- Le concours 2019 – Auvergne-Rhône-Alpes

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) dans l'ensemble des spécialités, pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le calendrier

Retrait des dossiers (dates nationales)	du 15 janvier au 21 février 2019
Clôture des inscriptions (date nationale)	28 février 2019
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	12 et 13 juin 2019
Résultats d'admissibilité	16 octobre 2019
Épreuves orales d'admission	du 12 au 22 novembre 2019
Résultats d'admission	10 décembre 2019

Les principaux chiffres de la session 2019

	Externe	Interne	TOTAL	session 2017	session 2015
Postes	81	21	102	90	120
Inscrits	510	135	645	802	950
Présents (% des inscrits)	270 (52,9%)	69* (51%)	339 (52,5%)	473 (58,9%)	618 (65%)
Admissibles (% des présents)	115 (42,6%)	14 (20,2%)	129 (38%)	165 (34,8%)	193 (31,2%)
Admis (% des présents)	77 (28,5%)	9 (13%)	86 (25,3%)	87 (18,3%)	100 (16,1%)

* Concours interne : présents à la 1^{er} épreuve

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 102 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en hausse par rapport à la session 2017. Il est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours. Conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prévoyant que le concours externe est ouvert pour 75% au moins des postes à pourvoir (décret n°2016-201), le nombre de postes ouvert dans cette voie s'élève à 81 sur 102, soit 79%.

- Le **nombre d'inscrits** est en baisse. On compte 20% d'inscrits en moins par rapport à 2017.

- Le **taux de présence** à l'écrit poursuit sa baisse d'une session à l'autre et s'établit à seulement 52,5% du total des deux voies.

- La **sélectivité** du concours se ressent du faible taux de présence. On compte seulement 3,3 candidats présents à l'écrit pour 1 poste au concours externe et 3,2 candidats présents pour 1 poste au concours interne. Toutefois, la sélectivité est variable selon les spécialités, avec par exemple 7 candidats présents pour 1 poste au concours externe en « Prévention et gestion des risques » contre 1,75 candidats présents pour un poste au concours externe dans la spécialité « Informatique et systèmes d'information ».

Le concours est ouvert dans les cinq spécialités : « Ingénierie, gestion technique et architecture », « Infrastructures et réseaux », « Prévention et gestion des risques », « Urbanisme, aménagement et paysages », « Informatique et systèmes d'information ».

Les principaux chiffres par spécialité sont présentés dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL - CHIFFRES DE LA SESSION 2019

		Postes	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis (après transfert de postes)
Ingénierie, gestion technique et architecture	Externe	20	120	75	32	9,00	32	10,00	21
	Interne	5	23	12	2	8,46	2	10,00	1
	Sous-total	25	143	87	34		34		22
Infrastructures et réseaux	Externe	20	111	57	26	9,00	26	10,00	20
	Interne	5	42	18	5	8,77	5	10,00	3
	Sous-total	25	153	75	31		31		23
Prévention et gestion des risques	Externe	6	83	42	12	9,00	12	11,50	7
	Interne	2	30	13	2	9,00	2	10,00	1
	Sous-total	8	113	55	14		14		8
Urbanisme, aménagement et paysages	Externe	15	128	61	24	9,00	23	10,00	16
	Interne	4	14	8	2	9,00	2	10,00	2
	Sous-total	19	142	69	26		25		18
Informatique et systèmes d'information	Externe	20	68	35	21	9,00	21	10,00	13
	Interne	5	26	18	3	8,61	3	10,00	2
	Sous-total	25	94	53	24		24		15
TOTAL GENERAL		102	645	339	129		128		86
TOTAL EXTERNE		81	510	270	115		114		77
TOTAL INTERNE		21	135	69	14		14		9

Le profil des candidats présents à l'écrit

- **sexe** : comme lors des précédentes sessions, le taux de féminisation des concours est contrasté selon la voie, les femmes représentant 47% des candidats au concours externe mais seulement 29% des candidats au concours interne.

- **âge** : la tranche d'âge des 30-39 ans est la plus représentée au concours externe (41%) devant celle des 20-29 ans (30%). Au concours interne, les 30-39 ans sont majoritaires (59%) devant les 40 ans et plus (38%).

- **conditions d'accès** : au concours externe, les candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte sont nettement majoritaires (60%), devant les candidats bénéficiant d'une dérogation au titre de père et mère de 3 enfants (17%), les candidats titulaires d'un diplôme bac+5 à caractère scientifique ou technique (14%) et les candidats ayant reçu une décision favorable d'équivalence de diplôme de la part de la commission compétente auprès du CNFPT (9%).

- **niveau d'étude** : 83% des candidats au concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins et 60% des candidats au concours interne un diplôme égal ou supérieur au niveau licence (bac+3).

- **situation professionnelle** : au concours externe, la proportion de candidats exerçant déjà en collectivité territoriale s'établit à 70%, en hausse par rapport à la session 2017 (64%). C'est dans la spécialité « informatique et systèmes d'information » qu'elle est la plus élevée (85%). Chez les candidats du concours interne, les techniciens ou techniciens principaux représentent 81% des candidats.

- **suivi d'une préparation** : 22% des candidats présents au concours externe et 29% au concours interne déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme (très majoritairement le CNFPT).

3- Les épreuves d'admissibilité

Le concours externe d'ingénieur territorial compte une unique épreuve d'admissibilité. Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités, choisie par le candidat au moment de l'inscription (5 h ; coef. 5). Le cadrage national présente cette épreuve comme une note assortie de propositions opérationnelles.

Le concours interne comprend 3 épreuves d'admissibilité :

Une épreuve écrite de mathématiques appliquées et de physique appliquée / (4h ; coef. 3).

La rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat, au moment de son inscription / (4 h ; coef. 3). Cette épreuve est également cadrée comme une note assortie de propositions opérationnelles.

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat lors de son inscription au sein de la spécialité dans laquelle il concourt / (8 h ; coef. 7)

Conformément aux dispositions du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction. Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Les sujets sont disponibles sur le site des Centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes, www.cdg-aura.fr (rubrique « se préparer »).

THÉMATIQUES DES SUJETS NATIONAUX

Ingénierie, gestion technique et architecture	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : les différents types de protection du patrimoine bâti et leurs implications <u>Partie propositions</u> : engager un programme de restauration du patrimoine ancien public et privé de la ville
	Projet ou étude	Centres techniques	Mettre en œuvre le nouveau Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) pour la prochaine saison hivernale, en conciliant les aspects sociaux, économiques, d'hygiène, de sécurité et d'environnement.
	Projet ou étude	Construction et bâtiment	Projet de requalification du complexe sportif et du parc urbain et de loisirs
	Projet ou étude	Logistique et maintenance	Consommations énergétiques des bâtiments / possibilité de mise en œuvre d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) / procédure d'achat de gaz et d'électricité / création d'un réseau de chaleur urbain / procédure de suivi des consommations des véhicules
Infrastructures et réseaux	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : la récente réforme du stationnement <u>Partie propositions</u> : mettre en œuvre la réforme du stationnement de surface à INGEVILLE
	Projet ou étude	Déplacements et transports	Le covoiturage
	Projet ou étude	Voirie, réseaux divers	Transfert de la compétence voirie à la communauté d'agglomération / homogénéisation des procédures et méthodes liées aux voiries
Prévention et gestion des risques	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : la culture du risque <u>Partie propositions</u> : développer une telle culture tant au niveau des agents que des habitants sur le territoire
	Projet ou étude	Déchets, assainissement	Mettre en œuvre une stratégie en cohérence avec les nouvelles exigences réglementaires relatives à la gestion des déchets d'une part, et à la concertation / participation du public d'autre part.
	Projet ou étude	Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	Réaménagement d'un plan d'eau "L'Étang" pour qu'il serve à des activités récréatives au cours de la belle saison : sports nautiques et baignade
	Projet ou étude	Sécurité du travail	Mener une étude pour établir un projet d'amélioration des conditions de travail des ATTE
	Projet ou étude	Sécurité et prévention des risques	Risques liés à un projet de construction de 5 éoliennes terrestres
Urbanisme, aménagement et paysages	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : les enjeux d'adaptation de la ville aux problématiques climatiques <u>Partie propositions</u> : prioriser et mettre en œuvre des solutions concrètes sur le territoire de l'agglomération
	Projet ou étude	Paysages, espaces verts	L'aménagement d'un rucher dans le jardin de la maison de la biodiversité
	Projet ou étude	Urbanisme	Les leviers d'action permettant de garantir une meilleure prise en compte du patrimoine architectural, urbain et paysager dans les politiques d'urbanisme.

Informatique et systèmes d'information	Note avec propositions		<u>Partie synthèse</u> : le catalogue des services dans le cadre d'un syndicat informatique <u>Partie propositions</u> : organiser la mise en œuvre d'un catalogue de services au sein de la structure et assurer son cycle de vie.
	Projet ou étude	Systèmes d'information et de communication (SIC)	La dématérialisation de la commande publique
	Projet ou étude	Réseaux et télécommunications	Projet global d'audit et de renforcement du niveau de sécurité du système d'information / les nombreux investissements réalisés dans le domaine de la sécurité du système d'information / la continuité d'activité de la collectivité en cas de sinistre
	Projet ou étude	Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	Mise en place d'un SIG pour mieux gérer et prévenir les risques d'inondation et de pollution de l'eau

Le jury estime que les sujets des épreuves écrites de cette session sont d'une manière générale en adéquation avec le niveau attendu et les missions d'un ingénieur territorial.

Les thématiques abordées dans les épreuves de **note par spécialité**, communes aux deux voies de concours, et dans les épreuves de **projet/étude par option** du concours interne, sont pertinentes et d'actualité. Les sujets ne présentent pas de difficultés majeures, les documents composant les dossiers étant accessibles et suffisamment clairs.

Le sujet de « **maths-physique** » du concours interne comporte, comme lors des sessions précédentes, une partie « mathématiques » sur 10 points et une partie « physique » sur 10 points également. Le sujet de la partie « physique » est jugé classique et assez facile dans l'ensemble par les correcteurs. Les correcteurs de la partie mathématiques soulignent que les problèmes posés sont intéressants et bien posés. Le sujet est d'un niveau de difficulté correct et réalisable dans le temps imparti. Cependant, les candidats ne maîtrisant pas l'analyse n'ont pas su traiter les exercices 2 et 3 et ont donc *de facto* été notés sur 3,5 au lieu de 10.

Sur le fond, les correcteurs des épreuves de « note » ou « projet/étude » soulignent que la plupart des copies de « notes » ne sont pas suffisamment riches en informations, les idées étant survolées ou listées, et s'avèrent au final peu utiles pour le destinataire. Les éléments du dossier ne sont pas assez utilisés (peu de valorisation des exemples). Beaucoup de copies restent générales et descriptives, sans analyser réellement les enjeux soulevés par le sujet pour une collectivité. Comme lors des sessions précédentes, la partie « propositions » de la note consiste trop souvent en une présentation succincte de la méthodologie de projet, sans lien suffisant avec les spécificités du sujet. Les solutions présentées sont générales et ne répondent pas assez précisément aux attentes du commanditaire.

Pour les épreuves de « notes » comme celles de « projet/étude », les correcteurs regrettent le peu d'apports personnels de connaissances sous forme d'exemples ou de retours d'expériences, qui permettraient de rendre plus opérationnelles les propositions des candidats.

Pour l'épreuve de projet ou étude du concours interne, les correcteurs déplorent la pauvreté en informations de certaines copies, alors que les candidats disposent de 8h d'épreuve ! Les dossiers de la plupart des sujets sont certes volumineux et leur lecture intégrale se révèle chronophage. Les candidats doivent savoir opérer une lecture rapide du dossier, orientée vers la recherche des informations essentielles.

Sur la forme, certains candidats ne se plient pas aux exigences formelles rappelées dans les notes de cadrage (par exemple, la présence d'un en-tête et d'un plan apparent pour la « note »). Les copies montrent des lacunes importantes en orthographe et la qualité de l'expression est souvent médiocre. De nombreuses copies sont pénalisées en raison de leur mauvaise orthographe.

S'agissant de l'épreuve de « note », beaucoup de candidats ne travaillent pas suffisamment l'introduction, passage pourtant essentiel : manque de contextualisation du sujet, absence de problématique claire et affirmée, maladresse dans l'annonce du plan. Les candidats n'apportent généralement pas suffisamment d'attention aux titres des parties et sous-parties, qui doivent résumer clairement les lignes directrices de la note.

NOTATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE DE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER - CONCOURS EXTERNE

durée 5h - coef. 5

Spécialité	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	75	5	46	24	2,50	16,00	8,74
Infrastructures et réseaux	57	14	19	24	0,50	15,00	8,09
Prévention et gestion des risques	42	9	24	9	0,75	12,50	7,05
Urbanisme, aménagement et paysages	61	10	34	17	0,75	15,75	7,97
Informatique et systèmes d'information	35	4	11	20	1,00	14,00	8,98
TOTAL	270	42	134	94	0,50	16,00	8,20
<i>Rappel session 2017</i>	399	47	192	160	0,25	17,50	8,84

ÉPREUVE DE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER - CONCOURS INTERNE

durée 4h - coef. 3

Spécialité	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture	10	2	5	3	1,75	13,00	7,10
Infrastructures et réseaux	17	2	8	7	0,75	15,00	8,53
Prévention et gestion des risques	13	1	6	6	4,00	16,50	9,38
Urbanisme, aménagement et paysages	8	1	5	2	1,75	14,00	8,16
Informatique et systèmes d'information	18	5	9	4	0,50	14,75	7,03
TOTAL	66	11	33	22	0,50	15,00	8,03
<i>Rappel session 2017</i>	69	11	30	28	1,25	16,00	8,71

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE - CONCOURS INTERNE

durée 8h - coef. 7

Spécialité / option	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture							
Construction et bâtiment	8	3	4	1	2,500,00	12,00	5,65
Centres techniques	1	1	0	0	1,88 1,88		1,88
Logistique et maintenance	1	0	1	0	6,50 6,50		6,5
Infrastructures et réseaux							
Voirie, réseaux divers (VRD)	16	0	9	7	5,50	12,25	9,37
Déplacement, transports							
Prévention et gestion des risques							
Sécurité et prévention des risques	3	1	0	23	3,75	14,75	10,5
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	1	0	1	0	8,00 8,00		8,00
Déchets, assainissement	7	1	3	3	1,38	12,75	8,55
Sécurité du travail	2	1	0	1	4,25	11,00	7,62
Urbanisme, aménagement et paysages							
Urbanisme	5	1	2	2	4,25	12,50	7,75
Paysages, espaces verts	3	1	1	1	3,75	12,63	8,04
Informatique et systèmes d'information							
Systèmes d'information et de communication	11	2	5	4	1,00	14,75	8,16
Réseaux et télécommunications	3	0	1	2	9,50	10,50	10,08
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie	4	14	14	2	6,250,00	12,25	7,44
TOTAL	655	129	284	2548	0,25	16,50	8,16
<i>Rappel session 2017</i>	66	11	28	27	1,00	16,13	7,10

ÉPREUVE DE MATHS-PHYSIQUES - CONCOURS INTERNE

durée 4h - coef. 3

	Nombre présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
TOTAL	69	40	23	6	0,13	12,25	4,33
<i>Rappel session 2017</i>	71	42	24	5	0,25	16,75	4,23

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de ne pas annuler ces copies, en considérant qu'en l'espèce ces signes ne sont pas de nature à rompre l'anonymat de la correction.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite. Il décide qu'il n'y a pas lieu d'opérer une péréquation des notes. Il arrête définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par voie et par spécialité.

Le jury décide de laisser leur chance à un maximum de candidats à l'épreuve orale, sachant que le seuil d'admission ne saurait au final être inférieur à 10,00. Il fixe des seuils d'admissibilité à 9,00 au concours externe dans les 5 spécialités, et au concours interne des seuils compris entre 8,46 et 9,00 selon la spécialité.

Toutes voies confondues, le jury retient 129 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 102 postes, soit une proportion de seulement 1,26 candidat pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 42,6% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité et 20,2% des candidats au concours interne.

4- Les épreuves d'admission

L'épreuve d'entretien

Le concours compte pour chaque voie une unique épreuve orale obligatoire d'admission :

Concours externe	Concours interne
Entretien permettant d'apprécier les connaissances et aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisies lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. Durée : 40 minutes ; coefficient 5	Entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options choisies par le candidat au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur. Durée : 40 minutes ; coefficient 5

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier tant les connaissances techniques du candidat dans l'option choisie que son aptitude à exercer les missions d'un ingénieur territorial.

L'épreuve a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 5 sur un total de 10 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 18 au concours interne. Comme pour les épreuves d'admissibilité, toute note inférieure à 5/20 entraîne l'élimination des candidats.

Au concours externe, comme pour d'autres concours de catégorie A de la fonction publique territoriale (attaché, conseiller des APS, psychologue), l'épreuve d'entretien a été adaptée afin d'assurer la **reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les titulaires d'un doctorat**, en application de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Tous les candidats au concours externe constituent et transmettent désormais, lors de leur inscription, une **fiche individuelle de renseignement**, retraçant leur parcours de formation et professionnel. Cette fiche comporte une rubrique spéciale pour les titulaires d'un doctorat. Cette fiche n'est pas notée en tant que telle. Seul l'entretien donne lieu à notation. Les titulaires d'un doctorat sont invités par le jury à présenter le résultat de leurs travaux durant l'entretien.

Lors de cette session 2019, sur 115 candidats admissibles, 4 candidats titulaires d'un doctorat ont subi une épreuve adaptée.

Au concours externe comme au concours interne, l'épreuve d'entretien a été conduite par des membres du jury constitués en groupes de six examinateurs, soit 2 représentants de chaque collège règlementaire (élus locaux, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux). Le même groupe d'examineurs a siégé pour l'ensemble des candidats d'une spécialité donnée.

Si quelques très bons candidats se dégagent, le jury constate que beaucoup ont des connaissances qui restent cantonnées à leur « cœur de métier ». Si ces candidats font preuve pour la plupart d'un bon niveau d'expertise dans leur domaine, ils ne témoignent pas toujours du recul nécessaire et ne maîtrisent pas les connaissances générales techniques, règlementaires et administratives attendues d'un futur ingénieur territorial, par exemple en matière de commande publique, de prévention des risques professionnels, de problématiques managériales.

Le jury regrette que peu de candidats aient l'ambition d'évoluer vers des fonctions de manager ou de directeur des services techniques. Il regrette plus généralement que la plupart des candidats n'ait pas de projet professionnel suffisamment précis. Il est fortement conseillé aux candidats, dans le cadre de leur préparation, de réfléchir précisément à leur motivation et à leur évolution au sein de la fonction publique territoriale.

NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN - CONCOURS EXTERNE
durée 40 mn - coef. 5

Spécialité / option	Total présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10 < 13	notes ≥ 13	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture								
Construction et bâtiment	27	2	9	4	12	4,00	19,00	10,93
Centres techniques	2	1	0	0	1	2,00	13,00	7,5
Logistique et maintenance	3	0	1	0	2	5,00	15,50	11,83
SOUS-TOTAL	32	3	10	4	15	2,00	15,50	10,80
Infrastructures et réseaux								
Voirie, réseaux divers (VRD)	15	1	2	6	6	4,00	19,00	12,37
Déplacement, transports	11	2	4	5	0	4,00	12,00	8,86
SOUS-TOTAL	26	3	6	11	6	4,00	19,00	10,88
Prévention et gestion des risques								
Sécurité et prévention des risques	1	0	0	0	1	15,00		15,00
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau	2	0	0	1	1	12,00	16,00	14,00
Déchets, assainissement	6	0	2	1	3	7,00	16,00	11,67
Sécurité du travail	3	1	0	0	2	4,50	17,00	12,83
SOUS-TOTAL	12	1	2	2	7	4,50	17,00	12,62
Urbanisme, aménagement et paysages								
Urbanisme	6	1	2	1	2	2,50	17,00	10,17
Paysages, espaces verts	17	1	4	6	6	3,50	16,00	10,88
SOUS-TOTAL	23	2	6	7	8	2,50	17,00	10,69
Informatique et systèmes d'information								
Systèmes d'information et de communication	16	1	6	2	7	4,50	17,00	10,91
Réseaux et télécommunications	2	0	1	0	1	8,00	14,50	11,25
Système d'information géographique (SIG), topographie	3	0	1	0	2	6,00	15,50	11,5
SOUS-TOTAL	21	1	8	2	10	4,50	17,00	11,02
TOTAL	114	10	32	26	46	2,00	19,00	11,03
Rappel session 2017	140	15	48	31	46	3,00	18,00	10,34

NOTATION DE L'ÉPREUVE D'ENTRETIEN - CONCOURS INTERNE
durée 40 mn - coef. 5

Spécialité / option	Total présents	notes < 5	notes ≥ 5 < 10	notes ≥ 10 < 13	notes ≥ 13	Note la plus basse (hors 0)	Note la plus élevée	Note moyenne
Ingénierie, gestion technique et architecture								
Construction et bâtiment	1	0	0	1	0	12,00		12,00
Centres techniques								
Logistique et maintenance	1	0	1	0	0	8,00		8,00
SOUS-TOTAL	2	0	1	1	0	8,00	12,00	10,00
Infrastructures et réseaux								
Voirie, réseaux divers (VRD)	5	0	2	1	2	5,00	17,00	10,70
Déplacement, transports								
SOUS-TOTAL	5	0	2	1	2	5,00	17,00	10,70
Prévention et gestion des risques								
Sécurité et prévention des risques								
Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau								
Déchets, assainissement	2	0	2	0	0	6,00	7,00	6,50
Sécurité du travail								
SOUS-TOTAL	2	0	2	0	0	6,00	7,00	6,50
Urbanisme, aménagement et paysages								
Urbanisme	2	0	1	1	0	9,00	12,50	10,75
Paysages, espaces verts								
SOUS-TOTAL	2	0	1	1	0	9,00	12,50	10,75
Informatique et systèmes d'information								
Systèmes d'information et de communication	3	0	1	0	2	8,00	14,00	12,00
Réseaux et télécommunications								
Systèmes d'information géographiques (SIG), topographie								
SOUS-TOTAL	3	0	1	0	2	8,00	14,00	12,00
TOTAL	14	0	7	3	4	5,00	17,00	10,29
Rappel session 2017	21	2	10	5	4	4,50	15,00	9,14

Les épreuves facultatives de langue

Les candidats peuvent faire le choix, au moment de leur inscription, d'une épreuve facultative de langue : une **épreuve orale** pour le concours externe (durée 15mn, préparation 30mn) et une **épreuve écrite** pour le concours interne (durée : 2h). Seuls les points excédant la note de 10/20 sont pris en compte et, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission.

Les épreuves de langue sont corrigées par des binômes d'examineurs spécialisés.

55% des candidats admissibles au concours externe étaient inscrits à l'épreuve et 42% au concours interne. L'anglais est logiquement la langue très majoritairement choisie (80% au total des deux voies), suivie de l'espagnol, de l'italien, de l'allemand et du portugais. Aucun candidat admissible n'était inscrit en arabe moderne, grec moderne, néerlandais ou russe.

Les examinateurs soulignent l'hétérogénéité du niveau des candidats au regard de celui attendu (niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues - CERCL). Certains candidats montrent une maîtrise courante tandis que, pour d'autres, la pratique de la langue semble lointaine.

NOTATION DES ÉPREUVES FACULTATIVES DE LANGUE

coef. 1

Voie / Langue	Total inscrits	Total présents	notes ≤ 10	notes > 10 < 13	notes ≥ 13	Note la plus basse	Note la plus élevée	Note moyenne
CONCOURS EXTERNE								
Allemand	1	1	0	0	1	17,00		17,00
Anglais	51	46	15	12	19	6,00	19,00	12,35
Espagnol	8	8	0	3	5	11,00	18,00	13,75
Italien	3	1	1	0	0	9,00		9,00
Portugais	1	1	0	1	0	11,00		11,00
TOTAL	64	57	16	16	25	6,00	19,00	12,42
RAPPEL SESSION 2017	76	72	28	18	34	5,00	19,00	11,97
CONCOURS INTERNE								
Allemand	1	1	1	0	0	5,00		5,00
Anglais	5	5	0	2	3	11,00	16,00	13,80
TOTAL	6	6	1	2	3	5,00	16,00	12,33
RAPPEL SESSION 2017	7	7	1	3	3	8,00	18,00	12,50

L'admission

À l'issue de l'ensemble des épreuves, le jury se réunit pour fixer les seuils d'admission et déclarer le nombre de candidats admis aux concours externe et interne.

En vertu de l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, la proportion maximale de postes transférables vers le concours externe et/ou interne est fixée à 25% du nombre total de postes offerts dans les deux voies de concours pour chaque spécialité.

En tenant compte de ces dispositions et des résultats d'ensemble des candidats, le jury fixe un seuil d'admission à 10,00 sur 20 dans toutes les voies et spécialités, excepté au concours externe pour la spécialité « Prévention et gestion des risques » où le seuil est fixé à 11,50 sur 20. Le jury utilise par ailleurs, lorsque c'est possible, la faculté de transfert de postes d'une voie à l'autre.

Malgré cela, le jury n'est pas en mesure de pourvoir l'ensemble des postes ouverts au concours, excepté dans la spécialité « prévention, gestion des risques. Au total, le jury pourvoit 86 postes sur un total de 102 postes ouverts. Le taux de pourvoi des postes lors de cette session 2019 s'établit ainsi à 84,3%, contre 96,6% pour la session 2017 et 83,3% pour la session 2015.

Le profil des lauréats

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats s'élève à 48% au concours externe (47% des candidats présents aux écrits) et à 62% au concours interne (29% des présents).
- **âge** : la tranche d'âge des 20-29 ans représente 36% des lauréats au concours externe (30% des présents) et celle des 30-39 ans à 40% (41% des présents). Au concours interne, les 40 ans et plus sont majoritaires parmi les lauréats (62%).
- **conditions d'accès** : au concours externe, les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'architecte représentent 70% des lauréats (60% des présents), devant les candidats bénéficiant d'une dérogation au titre de père et mère de 3 enfants (14%, contre 17% des présents).
- **niveau d'étude** : 88% des lauréats du concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins (83% des présents) et 75% des lauréats du concours interne détiennent un diplôme égal ou supérieur au niveau licence (60% des présents).
- **situation professionnelle** : au concours externe, la proportion de lauréats exerçant déjà en collectivité territoriale s'établit à 77% (70% des présents). Chez les candidats du concours interne, les techniciens ou techniciens principaux représentent 88% des candidats.
- **suivi d'une préparation** : 32% des lauréats du concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme (22% des présents), et 50% au concours interne (29% des présents)

5- Conclusion

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Il est à noter que la prochaine session du concours d'ingénieur territorial, organisée en 2021, devrait être marquée par une évolution notable. S'agissant d'un concours organisé par plusieurs centres de gestion, les candidats ne pourront figurer que sur une seule liste d'admission à concourir, ainsi que le prévoit l'article 89-2 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Les modalités d'application de cet article de loi sont appelées à être précisées par décret. Cette disposition devrait permettre de réduire l'absentéisme aux épreuves écrites, particulièrement élevé au concours d'ingénieur.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 13 mars 2020

La Présidente du jury

Blandine FREYER

Adjointe au maire d'Irigny (69)

